

Compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2021 (suite)

11- Vote des taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 votes contre, a approuvé les taux d'imposition communaux ci-dessous :

Taxes ménages	2020	2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	23,47%	23,47%
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	23%	26,3%
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,97%	15,97%
Nouveau taux communal issu de la fusion des deux taux		42,27%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,56%	46,56%

12-Budget principal : approbation du Budget primitif 2021

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 137 755,00 €	Produits des services	320 300,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 800 000,00 €	Impôts et taxes	4 148 500,00 €
Atténuation de produits	584 000,00 €	Dotations subventions participations	1 396 550,00 €
Autres charges de gestion	790 819,00 €	Autres produits de gestion courante	498 000,00 €
Charges financières	93 170,09 €	Atténuation de charges	63 000,00 €
Charges exceptionnelles	4 500,00 €	Produits exceptionnels	39 000,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	6 000,00 €	Produits financiers	1,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	240 092,34 €	Opérations d'ordre de transferts entre sections	79 293,05 €
Dépenses imprévues	11 499,51 €		
Virement à la section d'investissement	1 000 000,00 €	RECETTES de L'EXERCICE	6 544 644,05 €
DEPENSES de L'EXERCICE	6 667 835,94 €	Excédent antérieur reporté	123 191,89 €
TOTAL de la section :	6 667 835,94 €	TOTAL de la section :	6 667 835,94 €

Section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre à 3 574 106,34 €

La prévision concernant les dépenses d'investissement consacrées aux achats, études et travaux s'établit comme suit :

Opérations	Crédits ouverts	Opérations	Crédits ouverts
Opérations (constructions, installations, matériel et outillage)			
Médiathèque	79 000,00 €	Equipements culturels	12 700,00 €
Embellissement de la ville	37 300,00 €	Maison de l'enfance	2 084,40 €
Cimetière	49 000,00 €	Fort de Penfeld (vestiaire)	220 000,00 €
Ecoles	85 050,70 €	Pétanque	126,00 €
Services techniques	18 450,00 €	Plate-forme de déchets verts	20 976,00 €
Vie associative	13 420,00 €	CS Louis Ballard – installations sportives	620 000,00 €
Mairie	116 606,75 €	Travaux pour le centre bourg	202 090,89 €
Travaux de sécurité dans les bâtiments	146 266,37 €	Rénovation énergétique du patrimoine communal	157 700,00 €
Le sport	68 314,80 €	Restructuration extension du restaurant scolaire Chateaubriand	10 000,00 €
Mise aux normes accessibilité	30 000,00 €	Accessibilité du complexe sportif Louis Ballard	18 000,00 €
Développement durable et Economie d'énergie	91 706,86 €		
TOTAL : 1 998 792,77 €			
Immobilisations hors opérations : 322 109,55 €			
TOTAL immobilisations hors opérations + opérations : 2 320 902,32 €			

Le Conseil Municipal, par 22 votes pour et 7 votes contre, a adopté le budget primitif 2021

13-Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

14-Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé le budget présenté.

15-Budget annexe « lotissement de Coat Bian » : budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

16 - Autorisation de programme-Complexe Louis Ballard-Installation sportives- réalisation d'une piste d'athlétisme couverte et de vestiaires :

Le Conseil Municipal par 22 voix pour et 7 absentions, a autorisé les modifications de programme présentées et a approuvé le calendrier de répartition prévisionnelle par exercice des nouveaux crédits de paiements correspondants.

17 - Autorisation de programme- restructuration-extension du restaurant scolaire Chateaubriand :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications de programme présentées et a approuvé le calendrier de répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

18 - Autorisation de programme- Rénovation énergétique du patrimoine communal

Considérant que le programme de rénovation énergétique du patrimoine communal nécessite une programmation pluriannuelle, compte tenu de l'importance des travaux, de leur phasage et du coût financier lié à cette opération, *le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'une autorisation de programme pluriannuelle pour l'opération « rénovation énergétique du patrimoine communal ».*

19 - Autorisation de programme- Réalisation de vestiaires attenant au gymnase de Penfeld

Considérant que la construction de vestiaires au gymnase de Penfeld sera réalisée sur deux exercices budgétaires, *le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'une autorisation de programme pluriannuelle pour la réalisation de vestiaires attenant au gymnase de Penfeld.*

20 - Garantie au bénéfice de l'Ecole privée Sainte Thérèse-Autorisation d'engagement et convention entre la commune et l'école.

Afin de préciser les conditions d'exercice la garantie apportée par la commune, une convention sera établie entre la commune et l'OGEC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 5 conseillers n'ayant pas pris part au vote, autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de garantie d'emprunt annexée à la présente délibération, le contrat de prêt en tant que garant, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

21 - Brest aménagement SPL-Ouverture du capital aux collectivités souhaitant bénéficier de prestations ne nécessitant pas de mobilisation de capital.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition auprès de Brest Métropole de 10 actions de BMa SPL à la valeur nominale de 100 euros chacune soit une valeur totale de 1 000 euros, a approuvé le versement de la somme de 1 000 € en une fois, laquelle sera prélevée sur l'opération 95274 du budget primitif 2021, a désigné Anne-Sophie Morvan, représentante de l'assemblée spéciale de BMa SPL, l'a autorisé à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la dite assemblée et particulièrement celle de représentant commun et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.